

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 30

N°132

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'AN deux mille dix sept, le 29 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danièle MARINO
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Djamilia AISSAOUI
Monsieur Benoît LOGRE
Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Laurence GRARE
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/

OBJET : Créations et suppressions d'emplois - modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 3-3 et 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu les avis du Comité Technique lors de ses séances du 31 mai 2017 et du 21 juin 2017 ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article 34 de la loi 84-53, de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les modifications d'organisation et les besoins des services, les mouvements de personnel ;

CONSIDERANT les spécificités et l'expertise des métiers pour les emplois créés de catégorie A ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE la création des emplois permanents à temps complet suivants :

- un emploi d'ingénieur principal
- deux emplois d'attaché territorial
- trois emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe
- un emploi d'assistant socio-éducatif

DIT que les emplois créés ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Autorise, à défaut, Madame La Maire ou son délégataire à pourvoir les emplois d'attaché territorial (catégorie A) faisant fonction d'un coordinateur des pôles, de chargé de mission budget-effectifs et l'emploi d'ingénieur principal faisant fonction de chargé de mission droit statutaire, mentionnés à l'article 1, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Pour le poste de chargé de mission budget-effectifs, les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur en droit et finances publiques ou ressources humaines de niveau I ou II et/ou d'une expérience professionnelle confirmée en matière de droit et finances publiques et/ou ressources humaines. Selon le profil du candidat retenu, le traitement brut sera déterminé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché.

Pour le poste de responsable coordination des pôles, les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur en communication ou école de commerce, de niveau I ou II et/ou d'une expérience professionnelle confirmée en matière de communication. Selon le profil du candidat retenu, le traitement brut sera déterminé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché.

Pour le poste de chargé de mission droit statutaire, les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur en droit public de niveau I ou II et/ou d'une expérience professionnelle confirmée en matière de droit public et/ou de ressources humaines. Selon le profil du candidat retenu, le traitement brut sera déterminé par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur principal.

DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017
Publié le : 05 JUIL. 2017
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017

Pour le Maire
Adjoint Délégué

